

Demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement.

## **PROJET DE CONSTRUCTION**

**4 Rue Jules Michel / 72 Boulevard Louis Braille à NICE (06300)**

### **ANNEXE 4 : Reportage photo**

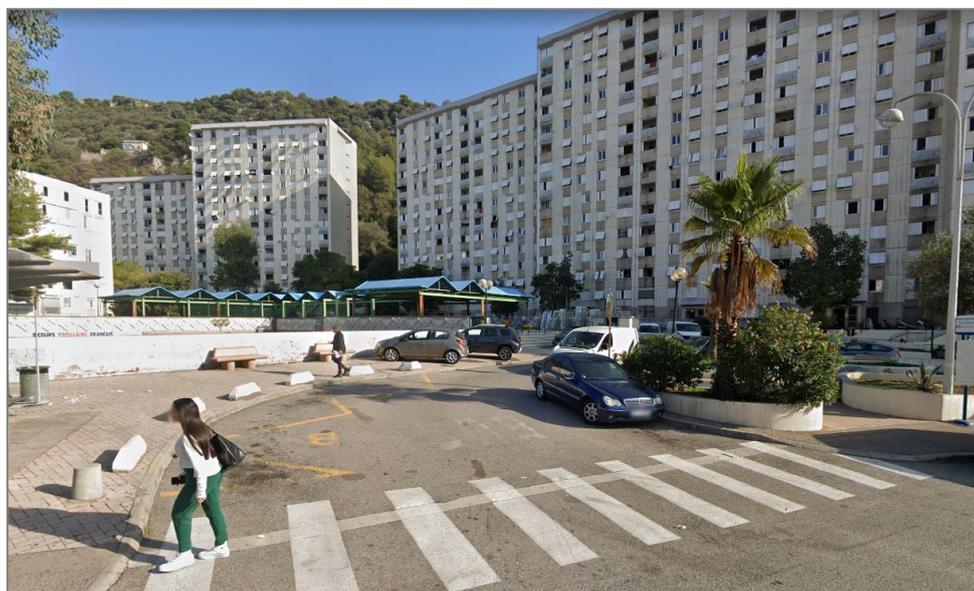
Le maître d'ouvrage doit fournir au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.

**Avril 2024**

## I. SITUATION DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

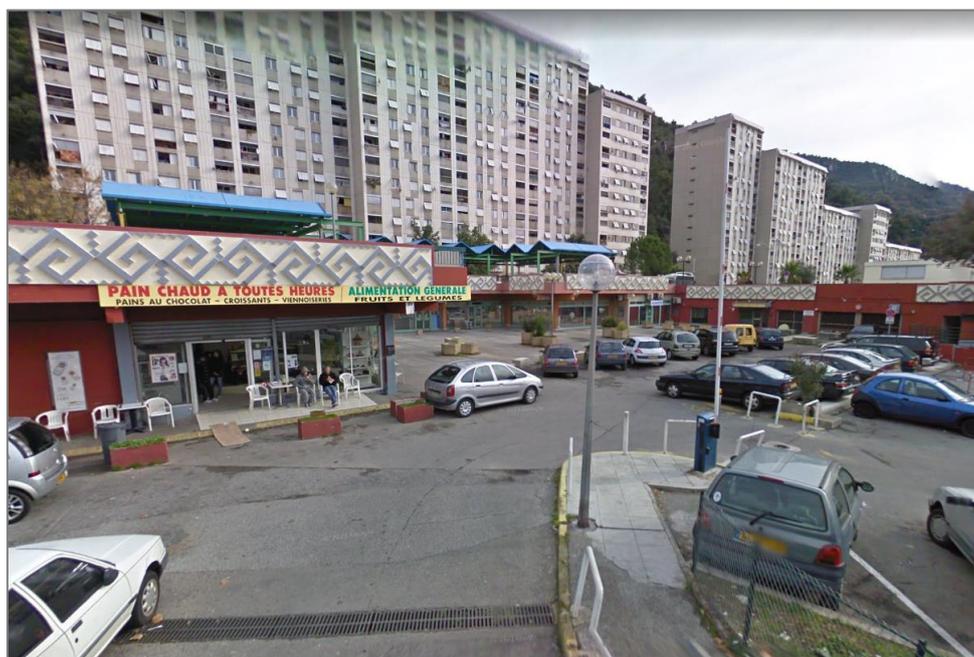


1



Extrait Google Maps / Octobre 2022 / Vue depuis Boulevard Louis Braille

2



Extrait Google Maps / Octobre 2022 / Vue depuis Rue Jules Michel

## II. SITUATION DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN

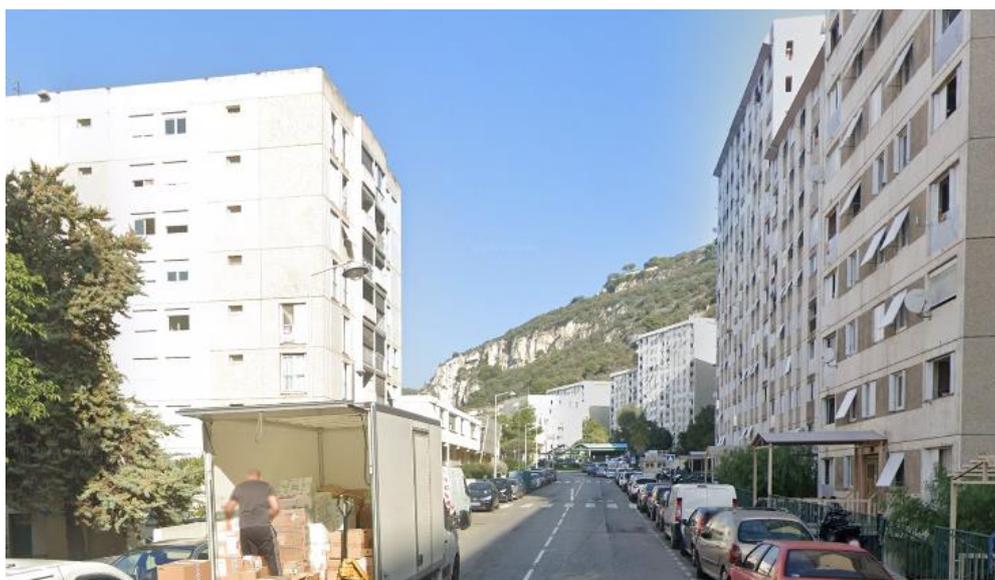


3



Extrait Google Maps / Octobre 2022 / Vue depuis Pont Michel

4



Extrait Google Maps / Octobre 2022 / Vue depuis Boulevard Louis Braille

### III. PHOTOS DU SITE (30/08/2023)

- Vue depuis la Rue Jules Michel sur la zone de stationnement.



- Vue depuis le site du projet : parking et bâtiments



- Vue à l'intérieur des parkings condamnés



- Vue depuis le parvis en toiture des bâtiments en RDC



- Vue des espaces verts situés devant le site et non compris dans le périmètre d'aménagement



Demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R. 122-2 du code de l'environnement  
Projet 4 Rue Jules Michel / 72 Boulevard Louis Braille à NICE (06)

